



6, avenue de Paris
91150 Etampes

Le jeudi 6 juin 2019, à 12h00, les membres du S.N.A.T. se sont réunis à Paris (*Rosa Bonheur*, Parc des Buttes Chaumont, 2, allée de la Cascade, 75019 Paris), sur convocation par courriers électroniques (1ère convocation adressée par e-mailing le 22 mars 2019).

Membres professionnels émargés
(accompagnateurs non listés) :

Tin-tin, président
Karine Grenouille, secrétaire, rédactrice du présent PV

Alexia Cassar, *The Peony Company* (Marly La Ville)
Aline K., *Alin'k* (Neuville-aux-Bois)
Antoine, *LaHavana Tattoo* (Pontoise)
Aude, *Black Addiction Tattoo* (château-Thierry)
Bruno, *Tattoo Studio Bruno* (Cholet)
Christian, *L'Encre du Peuple* (Belley)
Christophe, *P'tit Rock* (Poilley)
Eddie Czaicki, *23 Keller* (Paris)
Fabe, *JZ Ink* (Chennevières-sur-Marne)
Fafa, *Noctis Inluni* (Chartres)
Feel, *Original Side Tattoo* (Aucamville)
Flow, *Original Side Tattoo* (Aucamville)
Fred, *Fred Tatouage* (Carquefou)
Hellé Gonin, *Anomaly* (Paris)
Jazmin, *JZ Ink* (Chennevières-sur-Marne)
Jean-Mich, *Blue's Tattoo* (Bruxelles)
Jeremy, *Rémy Tatouage* (Étampes)
Julie Gast, *L'Encre d'Incirrina* (Saint-Médard-d'Aunis)
Julien Criado (Joué-Lès-Tours)
Julien S, *Krillin Ink* (Sorbey)
Julien Thibers, *Clockwork Needle* (Épinal)
Ka, *L'Atelier Katattoo* (Clichy)
Laura Satana, *Exxxotic Tattoos* (Paris)
Laurent Z, *L'Encre Noire* (Aix-en-Provence)
Laurian Roo, *Golem Tattoo* (Bessan)

Lenka Cechura, *Body Lines Tattoo* (Saint Quentin)
LiLi LD, *Arkham Tattoo* (L'Hay les Roses)
Lulu Lux (Conflans-Sainte-Honorine)
Marco Zilveti, *L'Esprit Frappeur* (Boulogne-Billancourt)
Nathalie Kaïd, *Soeurs d'Encre* (Bordeaux)
Polaar, *Exxxotic Tattoos* (Paris)
Pouèt pour Pascal, *L'Homme Illustré* (Pacy-sur-Eure)
Rude, *The Golden Rabbit* (Paris)
Sarah, *Tattoo Factory* (Brunoy)
Sylvester Boom, *Tribal Act* (Paris)
William, *L'Aiguille* (Marseille)
Willy Walser, *L'Encre d'Incirrina* (Saint-Médard-d'Aunis)
Yfic, *Yfic Tatouages* (Morlaix)

Accueillis par Alex (membre bienfaiteur), les participants sont invités à profiter du buffet offert aux adhérents. A cette occasion, quelques cotisations annuelles sont recueillies.

Les membres professionnels présents sont appelés à se rassembler à 15h pour la tenue de l'Assemblée Générale.

Le compte-rendu suivant rapporte l'essentiel des discussions, auxquelles sont apportées des précisions qui n'ont pu être "apportées" oralement, il ne peut se prévaloir d'être un récit parfaitement fidèle des interventions.

Rencontre à l'Assemblée Nationale

Confirmée deux semaines auparavant, une rencontre avec le député M. Stéphane Viry s'est tenue ce jour à 11h15 dans un bureau de l'Assemblée Nationale.

M. Viry, sollicité quelques semaines avant par Julien Thibers, membre du SNAT, a souhaité rencontrer des représentants du SNAT sur les questions du statut et de la profession de tatoueur.

Tin-tin, Grenouille et Julien ont échangé avec M. Viry essentiellement sur 3 sujets : Le statut d'artiste tatoueur, la TVA liée au statut, et la problématique des formations, diplômes et écoles qui se multiplient.

Au regard de la situation présentée par le bureau, M. Viry a proposé d'agir sous la forme de 3 questions écrites au Gouvernement, qui seront notamment adressées aux Ministères de la Culture et des Finances.

Le détail de ces échanges fait l'objet d'un compte-rendu annexe au présent PV.

Formation et cadre d'accueil des apprentis

La multiplication des offres de formation payantes, des écoles privées, ainsi que l'apparition d'un titre enregistré "RNCP" (créé par "l'Ecole Française de Tatouage") lors d'une première session organisée prochainement dans un Greta, nous a contraints à étudier des alternatives. La réflexion a été entamée à l'occasion de la récente Loi qui réforme l'apprentissage et la formation professionnelle : À ce stade, elle ne laisse entrevoir qu'un compromis impliquant a minima 3 problématiques de poids :

1. définition d'un socle "théorique", étant admis que la "technique" doit s'acquérir auprès du professionnel et non dans le cadre d'un cours scolaire
2. part minoritaire de l'évaluation du tatoueur sur la validité de la formation de l'apprenti
3. désignation des structures de formation...

Ce compromis s'avère encore peu convaincant et suscite débat au sein même du bureau, toutefois il sera étudié plus en avant afin de trouver si possible une alternative "acceptable", et idéalement en lien avec des écoles ou structures à vocation artistique (tout organisme estampillé "école de tatouage" étant exclu).

Les participants à l'Assemblée émettent différentes suggestions en évoquant entre autres un exemple américain de système de licence et d'accréditation avec obligation de formation. Tin-tin rappelle que le SNAT a toujours été opposé à un tel principe ainsi qu'aux écoles de tatouage. Il suggère qu'il pourrait lui-même créer une école mais refuse de le faire. Le problème est bien de savoir ou déterminer qui est le formateur ou le "professeur"...

Discussions

Dans la continuité de ce constat, Tin-tin souligne le développement exponentiel de tatoueurs en studios privés, dont la communication est assurée quasi-exclusivement grâce au réseau *Instagram*. Une concurrence qui continue de réduire à "peau de chagrin" la proportion de studios "ayant pignon sur rue", employant plusieurs salariés et assumant de lourdes charges.

Tin-tin évoque ses tentatives de sollicitations politiques dès qu'il en a l'occasion. Il cite l'exemple de son contact personnel avec un proche professionnel du 1er Ministre et rappelle le contact passé avec l'ancien Ministre Jean-Michel BAYLET. Ce type de contacts permettent généralement d'attirer l'attention des autorités publiques qui nous concernent, comme le Ministère de la Culture en 2017. Comme par le passé, force est de constater que les changements de Gouvernement et l'important *turn-over* des fonctionnaires nous empêchent de faire aboutir concrètement les dossiers présentés, lesquels doivent souvent être repris à la base avec de nouveaux interlocuteurs. Il est rappelé que le SNAT s'appuie sur 1500 adhérents mais très peu de membres actifs.

Un adhérent remarque "une certaine lassitude" dans le discours des membres du bureau, laquelle n'est pas contestée : Le bureau rappelle que malgré cette "lassitude" apparente, son noyau dur est toujours aussi présent et actif. Ce même adhérent exprime sa "désapprobation" de voir certains membres du SNAT afficher le logo du syndicat comme un gage de qualité ou de label - et par extension, selon lui, un outil publicitaire -, et son souhait de voir le SNAT procéder à un "nettoyage" de ses adhérents. Il évoque aussi sa participation bénévole comme relais sur le stand du SNAT au Mondial du Tatouage, pour lequel Tin-tin le remercie. Le bureau rejette immédiatement cette idée de "nettoyage", terme qui semble par ailleurs "choquer" une partie de l'assemblée. Le consensus étant exclu sur cette intervention, Tin-tin clôt le sujet et déplore vivement que Bruno de Cholet quitte sans délai l'assemblée. Le bureau regrette que chaque année l'Assemblée Générale ait à subir ce type de "hors" sujets récurrents qui entament inutilement le temps de parole de l'ensemble des membres présents : Le SNAT a toujours affirmé qu'il n'était nullement question d'appliquer une quelconque sélection parmi ses adhérents, et que seuls des manquements avérés à la loi, aux règles sanitaires ou à nos

valeurs fondamentales peuvent justifier une exclusion de nos membres (ce qui est par ailleurs déjà arrivé).

Tin-tin souligne par ailleurs les initiatives qui ont émergé ces derniers mois, comme celle de Feel, qui a tenté de réagir localement et fédérer d'autres professionnels pour contester la présence d'écoles de tatouage sur la région toulousaine. Feel fait ressurgir l'idée d'antennes locales, rappelant que "pour motiver les gens, il faut les avoir en face." Tin-tin estime que ces antennes locales sont effectivement positives et qu'elles doivent se fédérer spontanément, sans la contrainte d'une structuration hiérarchique à l'échelle syndicale/nationale.

En réaction à la précédente intervention, Laurian souhaite exprimer sa reconnaissance envers Tin-tin et le bureau, et évoque le rôle de Feel dans sa présence à l'Assemblée Générale. Il évoque une possible maladresse de la plupart des adhérents, et interroge sur les moyens d'action individuels. Le bureau cite en premier lieu le principe citoyen qui permet à chaque adhérent de solliciter "son" député local - comme l'a fait Julien Thibers - afin de tenter de le sensibiliser à nos questions. Laurian interroge également sur l'idée de créer notre propre structure de formation : Tin-tin explique que c'est d'une certaine manière l'alternative actuellement à l'étude, moyennant la possibilité de nous associer à des écoles d'art.

Laurent Z signale les dérives de certains organismes habilités à dispenser la formation Hygiène et salubrité, notamment vis-a-vis du secteur de l'esthétique. Le bureau ajoute que malheureusement la majeure partie des organismes habilités sont inadaptés à former les tatoueurs sur les questions sanitaires et dispensent des formations extrêmement médiocres.

La discussion amène à citer l'exemple italien d'Alex De Pase, dont l'initiative a permis de proposer une formation longue - bien que très coûteuse - encadrée par une "académie des Beaux-arts" du nord-est de l'Italie. Tin-tin souligne cet exemple en rappelant que chaque session se veut qualitative et limitative, mais le bureau ne peut affirmer que l'exemple soit transposable en France. Il évoque un premier contact avec l'école lyonnaise Emile Cohl, laquelle a elle-même sollicité le SNAT dans l'optique de proposer une formation appropriée en lien avec notre syndicat. Nous ignorons à ce jour si la collaboration pourra aboutir, mais c'est un premier pas encourageant qui doit pousser chaque adhérent en ayant la possibilité de se tourner prochainement vers une ou différents écoles d'art afin d'entamer un échange potentiel à l'image de celui amorcé avec Cohl.

Julien Thibers interroge sur l'opportunité d'aller également vers les "autres" artistes (non tatoueurs) dans cette même idée de créer des ponts entre le monde artistique et le tatouage. Tin-tin exprime ses doutes sur l'intérêt d'aller "simplement" vers des artistes isolées, et insiste sur l'importance d'événements marquants comme l'exposition "*Tatoueurs, Tatoués*" du Musée du Quai Branly, qui continue sa tournée mondiale et a incité le Musée à acquérir une nouvelle oeuvre sur silicone réalisée sur commande par Tin-tin.

Christophe (P'tit Rock) souhaite connaître la position du SNAT quant aux adhérents "suppliers" (= distributeurs) qui vendent matériel et produits à des non-professionnels. Dans le contexte commercial actuel, et considérant l'impact de la vente par réseaux ignorant toute frontière, Tin-tin estime que le SNAT ne peut maintenir une position ferme sur la question comme par le passé : Imposer une vente exclusive aux professionnels déplacerait uniquement le problème sans empêcher le public de parvenir à se procurer le matériel et les produits recherchés. Christophe estime qu'un fournisseur peut vivre décemment en vendant exclusivement aux professionnels. Le bureau considère que chaque distributeur reste responsable de sa propre éthique en la matière et des éventuels moyens mis en oeuvre pour participer à l'information et la sensibilisation des personnes,

au-delà d'une contrainte commerciale ferme qui pourrait remettre en cause la pérennité de leur structure. Tin-tin rappelle au passage que la frontière entre particulier et professionnel s'est considérablement faussée avec le nombre important de micro-entrepreneurs, et quoi qu'il en soit, à l'instar des activités de tatouage, le SNAT n'a ni pouvoir ni vocation à agir d'un quelconque contrôle sur les fabricants ou distributeurs professionnels.

Willy Walser s'inquiète de la multiplication des écoles et de l'impact des futurs "diplômés" sur le marché, en suggérant qu'aux yeux du public, ces "diplômés" apparaîtront "meilleurs" et attireront donc une clientèle plus importante que vers les tatoueurs "non diplômés". Tin-tin partage en partie cette inquiétude : Il estime que le réel problème est de voir une vague de tatoueurs diplômés noyer le marché du fait de leur nombre ; Il n'est pas convaincu que le diplôme en soi puisse faire une différence significative aux yeux du public, le travail du tatoueur restant fondamentalement le critère de réussite de son activité. Il souligne enfin la trop forte proportion de travail non déclaré dans le secteur, qui constitue en soi une "gangrène" de la profession et contribue à sa situation actuelle.

Eddy Czaicki propose la constitution d'un dossier de dix tatoueurs à présenter à la Maison des Artistes. Le bureau explique qu'il faut d'abord pouvoir débloquer le principe de recevabilité à la MdA, pour ensuite envisager de présenter une poignée de tatoueurs individuellement devant la Commission professionnelle de la MdA (c'est l'objet d'une des questions qui sera relayée par M. Viry).

À l'évocation du statut d'artisan, Tin-tin rappelle que tous les statuts (commerçant, libéral ou artisan) fonctionnent parmi les activités de tatouage, comme le confirme un adhérent présent, et bien que la forme libérale soit a priori la plus fréquente. Seul le statut d'artiste n'est actuellement pas accessible aux tatoueurs.

En référence à différentes remarques sur le développement des studios privés, Grenouille rappelle que certaines ARS rejettent les activités qui seraient déclarés "à domicile" et/ou dans un ensemble d'habitation (ne pouvant donc être qualifié d'ERP - Etablissement recevant du public - en termes de droit de la sécurité au travail), même si le tatoueur exerce dans un local professionnel dédié. Ce rejet est motivé par deux raisons par exemple à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Une exigence de haut niveau pour les normes d'aménagement (= ERP) d'une part, et l'impossibilité d'effectuer un contrôle dans un lieu mixte ou d'habitation sans une autorisation préalable du Juge des Libertés d'autre part. Beaucoup de nombreux "privés" non ERP pourraient être ainsi remis en question si la majeure partie des ARS suit l'exemple de la région ARA, voire si la procédure est formalisée à l'avenir à l'occasion d'une évolution de la réglementation sanitaire.

Feel souhaite souligner la lourdeur du modèle de facturation de cession de droits d'auteur proposé par le SNAT depuis un an, avec un provisionnement inévitablement "taxé", a minima sur un compte épargne personnel. Tin-tin approuve cette remarque, confirmée par son comptable également. Grenouille constate que tout bénéfice est effectivement systématiquement taxé d'une manière ou d'une autre, et que la notice du modèle a été précisée sur ce point afin d'éviter toute confusion éventuelle. Elle rappelle que le modèle peut rester un outil d'argument dans nos éventuels futurs échanges avec le Ministère des Finances ou les autorités fiscales, et que s'il parvenait être validé par ces mêmes autorités le provisionnement n'aurait alors plus lieu d'être.

Une dernière question porte sur de récents communiqués alarmistes et relativement confus concernant notamment les marques d'encre *Fusion* et *Eternal* sur les réseaux sociaux, émanant directement des fabricants. Grenouille suppose que ces campagnes de communication sont directement liées aux conséquences prévisibles de l'étude de l'ECHA, qui vise à restreindre certaines substances dans les encres de tatouage

pour l'ensemble du marché européen. S'il est compréhensible que les fabricants internationaux se préoccupent de l'avenir du marché européen, on ne peut que rappeler que l'étude citée est publique depuis 2016 et a régulièrement été ouverte aux contributions de tous bords, qu'elles émanent des scientifiques ou des professionnels concernés (fabricants et distributeurs). Un article détaillé sur le sujet est disponible sur le site du SNAT depuis septembre 2018.

Rappel des actions individuelles

Comme évoqué à plusieurs reprises lors des discussions, chaque adhérent peut contribuer individuellement aux actions syndicales, notamment en sollicitant ses élus locaux, et en premier lieu le député de sa circonscription, afin de le sensibiliser au statut d'artiste tatoueur.

Le bureau a rappelé l'importance non seulement de chaque adhésion mais également du règlement de la cotisation annuelle : Chaque membre est donc encouragé à appeler ses collègues et/ou son réseau professionnel à grossir les rangs du SNAT ; Le règlement de chaque cotisation annuelle dès le début de l'année permet de maintenir les moyens d'actions du syndicat tout en économisant le temps et l'énergie consacrés aux relances en cours d'année.

Enfin, les adhérents ayant eu l'occasion de passer par un cursus artistique et/ou disposant d'un réseau parmi les écoles ou structures artistiques, peuvent solliciter un contact auprès de ces écoles dans l'optique de projets de formation en alternance pour les futurs tatoueurs.

Renouvellement du bureau & Statuts

Le bureau actuel est composé comme suit :

Tin-tin, président

Bruno Kéa, vice-président

Rémy d'Étampes, trésorier

Grenouille, secrétaire

Olivier Laizé, porte-parole.

À l'unanimité des membres professionnels présents, ce bureau est renouvelé pour un an.

Les discussions prenant fin à 16h30, il est dressé le présent procès-verbal.

Karine Grenouille reste disponible pour les questions individuelles.

TIN-TIN, Président

K. GRENOUILLE, Secrétaire